



1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg

ASSOCIATION AFFILIEE A LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC

Inscrite au Registre des Associations - Volume LXXIII - Folio 5

Siège : 19, rue des Couples – 67000 Strasbourg

CCP. Strasbourg n°1 972 30 A N°SIRET 434 332 583 00 022 –code APE 926C

Président : Mr Alexandre Wagner – 12, rue Otto Back 67200 Strasbourg

Tél. : 06.76.41.43.80 - E-mail : wagner.alex@wanadoo.fr

Label FFTA - « Initiation - Animation - Entraînement »

Année sportive 2008/2009

Chers Amis Archers, Parents des Jeunes du Club et Futurs Archers,

Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements nécessaires à la pratique du tir à l'arc au sein de la 1^{ère} d'Arc de Strasbourg pour l'année sportive 2008/2009.

Le club : La 1^{ère} Cie est l'un des plus grands clubs de tir à l'arc d'Alsace avec près de 100 licenciés, soit 43 adultes et 56 jeunes (poussins à juniors) pour la saison 2007/2008. Le Club est actif dans trois domaines : des animations en milieu scolaire, une Ecole des jeunes très structurée avec un animateur professionnel breveté d'Etat et un accompagnement des adultes (initiation et perfectionnement) assuré par des bénévoles diplômés « Entraîneurs Fédéraux ». Le club pratique principalement le tir sur cibles : distances de 20 à 70 m en extérieur (terrain d'arc de HautePierre) et distance de 18 m en salle (Centre Nautique de Schiltigheim) . Et ce, en loisir comme en haute compétition puisque nos archers sont régulièrement titrés dans les différents championnats, avec notamment la magnifique 3^{ème} place de Victoria en minime aux Championnats de France FITA, et que le club présente des équipes au plus haut niveau: circuit national D1 féminine ou Division régionale.

La licence : la licence est obligatoire. Elle est valable du 1^{er} septembre au 31 Août de l'année suivante. Son coût comprend plusieurs parties : une cotisation pour devenir membre de l'association et une série de cotisations aux instances fédérales : Fédération, Ligue, Comité départemental. A cela se rajoute obligatoirement pour les jeunes ou les adultes débutants un montant pour la prise en charge des cours et du prêt de tout le matériel nécessaire.

	1 ^{ère} Cie	Cours	FFTA (3)	LATA	Comité BR	Total
Adultes (avant le 01/01/91)	52.50 euros	NC (2)	36 euros	18 euros	7 euros	113.50 euros
Couples	85 euros	NC (2)	72 euros	36 euros	14 euros	207 euros
Adultes étudiants	42.50 euros	NC (2)	36 euros	18 euros	7 euros	103.50 euros
Adultes débutants	52.50 euros	50 euros	36 euros	18 euros	7 euros	163.50 euros
Jeunes compétiteurs ou débutants (1)	18 euros	110 euros	18 euros	13.50 euros	7 euros	166.50 euros
Poussins (1) (après le 01/01/99)	18 euros	110 euros	10 euros	13.50 euros	7 euros	158,50 euros
Jeunes loisirs (+16 ans, + 2 ans anciennetés)	18 euros	80 euros	18 euros	13.50 euros	7 euros	127.50 euros
Visiteur (avec licence autre club)	72 euros	NC	/	/	/	72 euros
Visiteurs étudiants (avec licence)	42.50 euros	NC	/	/	/	42.50 euros
Licence découverte (1 ^{ère} licence - à partir du 1 ^{er} mars 2009)	16 euros	NC	9 euros	3 euros	2 euros	30 euros

(1) Tarif famille « jeunes » : à partir de la 2^{ème} inscription, réduction de la partie « cours » à 90 euros. Idem pour un adulte (tarif complet) + un ou des enfants.

(2) Rajouter si besoins 50 euros par personne pour des cours d'initiation-« perfectionnement » (en fonction des places disponibles le jeudi soir pour un 2^{ème} groupe)

(3) Réduction FFTA « handicapé » : 18 euros

Pour ceux qui le souhaitent, la licence vous permet de bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au magazine "Le Tir à l'Arc": 27€ pour 6 numéros et le "guide annuel des rencontres". Vous pouvez vous abonner auprès de la FFTA ou cocher la case dans le formulaire d'inscription et rajouter la somme à votre montant. Nous vous abonnerons alors avec votre licence.

Assurance : La cotisation FFTA intègre une part d'assurance obligatoire couvrant votre responsabilité civile (0,30 euros) et une part facultative « garantie individuelle accident » (0,30 euros) accordant des indemnités en cas d'accidents corporels lors de la pratique du tir à l'arc, pendant les trajets pour se rendre sur ces lieux de pratiques, en loisir ou en compétition ainsi qu'une assistance auprès d'Europ Assistance. Si vous ne souhaitez pas souscrire à la part « accidents corporels », vous devrez cocher la case ad'hoc dans le formulaire d'inscription et retirez 0,30 euros au montant payé. Il est par ailleurs possible d'étendre les garanties individuelles complémentaires. Tous les renseignements concernant cette assurance (couverture, garanties complémentaires optionnelles, déclaration d'accident) se trouvent sur notre site internet ou celui de la FFTA.

Association agréée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports – n°2 4 8

Association affiliée à l'Office des Sports de la Ville de Strasbourg sous le n°9 9

Association affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le n°31/67/001

Site internet : <http://www.arc-strasbourg.net> Mail : info@arc-strasbourg.net

Certificat médical : La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical de moins d'un an attestant **l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc**. La participation aux compétitions organisées ou agréées par la FFTA est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant **l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition**. Pour que cette mention puisse figurer sur la licence, le compétiteur devra impérativement fournir **avec** le dossier d'inscription un certificat médical de moins de trois mois conforme dans la forme à ce qui précède. Faute de quoi, la licence sera prise sans cette précision et l'archer devra présenter un certificat médical conforme pour l'année en cours au greffe des compétitions.

Ecole des jeunes: Les " Jeunes " du Club sont regroupés au sein de " l'Ecole des Jeunes " et répartis par groupes de niveau en fonction de leur âge et de leur ancienneté dans le tir à l'arc. Toutes les séances sont assurées par Mr. Jérôme JOSSERAND, responsable de l'école des jeunes.

- **lundi 01 septembre** : à partir de 18h30 les jeunes compétitions

- **mercredi 03 septembre au Centre Nautique de Schiltigheim**, hall des pas perdus - salle du 1er étage, accès par l'escalier extérieur: à partir de 16h00 accueil des jeunes débutants, formalités administratives, organisation des groupes de niveau, définition des horaires des séances, **mercredi 10 septembre** pour 1er cours.

Adultes : Les **adultes débutants** seront accueillis au **Centre nautique de Schiltigheim**, hall des Pas Perdus - salle du 1er étage, accès par l'escalier extérieur, à partir du **jeudi 04 septembre** - 18h30 . Accueil, essais, horaires. Encadrement : Yves Flute et Jean-Marie Lett (Entraîneurs fédéraux)

Adultes-perfectionnement : le 1er rendez-vous est fixé au **mardi 09 septembre**. Encadrement : Yves Flute, Jean-Marie Lett, Les anciens licenciés en 2007/2008 pourront débiter les entraînements à partir du **mardi 02 septembre** - 18h30.

Les créneaux horaires encadrés sont les suivants:

Jours / horaires	18h30 – 20h30	Mercredi	
Lundi	Jeunes haut-niveau - Compétiteurs	14h00 / 16h15	Jeunes haut-niveau - Compétiteurs
Mardi	Perfectionnement adultes	16h15 / 18h00	Jeunes débutants - Débutants compétitions (spécial-jeunes)
Jeudi	Initiation adultes débutants	18h00 / 19h45	Idem, si besoins
Vendredi	Compétiteurs - étudiants		

- Samedi : réservé aux loisirs – accès libre

- Dimanche : entraînement libre pour les titulaires de leur matériel (pas de cours). Salle : uniquement le matin.

Les terrains sont également accessibles en semaine pendant la journée en fonction des cours donnés dans le cadre des animations scolaires. La salle est ouverte jusqu'à 21 heures tous les soirs sauf le dimanche.

Attention l'accès à la salle en dehors de ces horaires est très encadré (cf **règlement intérieur** du club, en téléchargement sur notre site internet) : il n'est permis qu'accompagné par une personne responsable (liste affichée à la salle) .

Compétitions : les calendriers sont téléchargeables sur notre site ou celui de la Ligue. Les mandats également ; ils sont de plus affichés sur les terrains. Faute de discipline suffisante, le club ne pourra malheureusement plus assurer cette année d'inscriptions groupées. Chacun devra le faire individuellement en envoyant par courrier le montant de l'inscription ou en payant sur place au greffe. Une rubrique spéciale sur notre forum permet d'organiser les inscriptions et les déplacements pour ceux qui le souhaitent.

La **tenue du club** est obligatoire en compétition. Notre stock ne nous permettant plus d'en fournir dans toutes les tailles, nous allons en recommander. Vous trouverez sur le formulaire d'inscription deux cases : la première pour signaler que vous souhaitez acheter un (nouveau) polo, la seconde pour indiquer votre taille. Nous vous demanderons dans tous les cas de remplir la 2^{ème} case, cela nous permettra de mieux nous organiser à l'avenir dans la distribution des tailles lors des commandes.

Communication/ information : outre les traditionnels tableaux d'affichages que vous trouverez sur les terrains, toutes les informations du club sont accessibles sur notre site internet (partie publique) ou sur le forum (partie privée, où nous invitons à vous inscrire) : résultats, événements, compétitions, documents statutaires,... Vous recevrez aussi régulièrement par mailing (votre adresse mail est pour nous très importante, elle nous permet de communiquer rapidement à moindre frais) des notes du Président ou du CA concernant la vie du club. Nous invitons aussi les parents des jeunes à nous laisser un numéro de mobile ou de fixe ou nous pouvons vous joindre en cas de problème.

Bonne saison sportive à toutes et tous.

Le Président
Alexandre Wagner

Le secrétaire
Didier Hertzog

Le Trésorier
Jean-Marie Lett



Label FFTA - « Initiation - Animation - Entraînement »

1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg

ASSOCIATION AFFILIEE A LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC

Inscrite au Registre des Associations - Volume LXXIII - Folio 5

Siège : 19, rue des Couples - 67000 Strasbourg

CCP. Strasbourg n°1 972 30 A N°SIRET 434 332 583 00 022 -code APE 926C

Président : Mr Alexandre Wagner - 12, rue Otto Back 67200 Strasbourg

Tél. : 06.76.41.43.80 - E-mail : wagner.alex@wanadoo.fr

BULLETIN D'ADHESION - SAISON 2008-2009 (JEUNES)

Je, soussigné, **père, mère, tuteur** de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse (n° rue, ville, code postal) :

N° de téléphone : N° de portable :

E-mail :

Demande l'adhésion à la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg de mon **fil/fille** pour la saison 2008/2009:

Date et lieu de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté :

En tant que : Débutant : (1^{ère} inscription : Oui Non)

Compétiteur confirmé: minimum DEUX entraînements par semaine Lycéen : loisirs

Achat projeté d'un polo « club » : Oui Non Taille : XS S M L XL XXL

Licence et cours : Montant :

Suppression de la part « Garantie individuelle accident » (- 0,30 euros) Montant :
(dans ce cas je ne pourrai prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité au titre de la garantie accident corporel)

Abonnement au magazine "Le Tir à l'Arc" (27 euros) Montant :

Règlement: Espèces Chèque - Banque : **Total** :

Adresser la présente demande accompagnée d'un chèque à l'ordre de la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg au trésorier du club : **Jean-Marie LETT, 1 rue du collège 67450 Mundolsheim**, ou la remettre au responsable présent lors de la journée d'inscription.

Le certificat médical est obligatoire pour les nouveaux adhérents, doit être impérativement daté de moins d'un an et rédigé dans les formes indiquées dans le dossier fourni. Faute de certificat la prise de licence ne pourra être effectuée auprès de la FFTA. **Pour les compétiteurs faire ajouter la mention « pas de contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition »**

A, le 2008 (signature)

cadre réservé au club

Visa du Président ou du responsable:

Chèque (si nom différent) :

Certificat médical : Date

Médecin

Inscription FFTA faite le :

Association agréée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports - n°2 4 8

Association affiliée à l'Office des Sports de la Ville de Strasbourg sous le n°9 9

Association affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le n°31/67/001

Site internet : <http://www.arc-strasbourg.net> Mail : info@arc-strasbourg.net



1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg

ASSOCIATION AFFILIEE A LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC

Inscrite au Registre des Associations - Volume LXXIII - Folio 5

Siège : 19, rue des Couples – 67000 Strasbourg

CCP. Strasbourg n°1 972 30 A N°SIRET 434 332 583 00 022 –code APE 926C

Président : Mr Alexandre Wagner – 12, rue Otto Back 67200 Strasbourg

Tél. : 06.76.41.43.80 - E-mail : wagner.alex@wanadoo.fr

Label FFTA - « Initiation - Animation - Entraînement »

BULLETIN D'ADHESION – SAISON 2008-2009 (ADULTES)

Je, soussigné :

Nom : Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse (n° rue, ville, code postal) :

.....

N° de téléphone : N° de portable :

E-mail :

Demande mon adhésion à la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg pour la saison sportive 2008/2009

Initiation (jeudi soir) Perfectionnement (mardi soir)

Initiation – perfectionnement (débutant en 2007-2008) (jeudi soir) – (souhait en fonction de la place)

Autres jours de la semaine (samedi – dimanche)

Je compte pratiquer en : Loisir Compétition

Achat projeté d'un polo « club » : Oui Non Taille : XS S M L XL XXL

Licence et cours : Montant :

Suppression de la part « Garantie individuelle accident » (- 0,30 euros) Montant :
(dans ce cas je ne pourrai prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité au titre de la garantie accident corporel)

Abonnement au magazine "Le Tir à l'Arc" (27 euros) Montant :

Règlement: Espèces Chèque - Banque : **Total** :

Adresser la présente demande accompagnée d'un chèque à l'ordre de la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg au trésorier du club : **Jean-Marie LETT, 1 rue du collège 67450 Mundolsheim**, ou la remettre au responsable présent lors de la journée d'inscription.

Le certificat médical est obligatoire pour les nouveaux adhérents, doit être impérativement daté de moins d'un an et rédigé dans les formes indiquées dans le dossier fourni. Faute de certificat la prise de licence ne pourra être effectuée auprès de la FFTA. **Pour les compétiteurs faire ajouter la mention « pas de contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition »**

A, le 2008 (signature)

cadre réservé au club

Visa du Président ou du responsable:

Chèque (si nom différent) :

Certificat médical : Date

Médecin

Inscription FFTA faite le :

Association agréée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports – n°2 4 8

Association affiliée à l'Office des Sports de la Ville de Strasbourg sous le n°9 9

Association affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le n°31/67/001

Site internet : <http://www.arc-strasbourg.net> Mail : info@arc-strasbourg.net